Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_23-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 1er avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-23 Mission locale
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Les missions locales sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes actifs de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle et sociale. L'objectif final : que tout jeune accompagné trouve un emploi correspondant à son profil.
Les missions locales font partie intégrante du Service Public de l'Emploi. Constituées en associations, présidées par un élu local, elles sont dirigées par un Conseil d'Administration composé de représentants des collectivités locales et territoriales, des services de l'Etat et des acteurs économiques et sociaux de leurs territoires.
Elles favorisent ainsi la concertation et la synergie entre les différents partenaires d'un bassin d'emploi en vue de renforcer ou de compléter les actions à destination des jeunes actifs.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260407-2026_3_23-DE

Il convient de désigner 2 représentants par commune : un conseiller communautaire et un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- DESIGNE Sébastien LE BOULER représentant titulaire et Ronan LE DELEZIR comme représentant suppléant de la commune au Conseil d'Administration de la mission locale.

23 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE